

CIRCULAIRE N°35 / 2024 – 3 mai 2024

Objet : PROJET DE PROPOSITION DE LOI RILHAC 2

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

En attente du dépôt d'une proposition de « Loi Rilhac 2 » qui remettrait en question notre participation avec voix délibérative au sein d'une nouvelle structure administrative les écoles, vous trouverez ci-joint un argumentaire afin de défendre notre fonction avec droit de vote.

Ce document ne doit pas être diffusé pour le moment. Il serait distribué aux parlementaires, maires et au DASEN et IEN ainsi qu'à nos partenaires au sein du Conseil d'École et dans les départements, si la proposition de loi (PPL) est déposée.

Dans cette optique, dites-nous combien d'exemplaires seraient nécessaires à l'Union. Nous faisons faire deux devis pour imprimer notre argumentaire.

Nombre d'exemplaires souhaités :

Union :

Le port et le tirage seraient facturés à l'Union. Nous vous communiquons l'information au plus tôt.

Amitiés laïques et fédérales.